



## ARRÊTÉ N°64/2025

### Circulation Alternée par Feux tricolores Rue du Val Du 12 au 23 Mai 2025

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant la demande de l'entreprise CONSTRUCTEL en date du 08 avril 2025 de réguler la circulation rue du Val pour des travaux sur le réseau télécom (durée 2 jours sur la période).

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

### ARRÊTE

ARTICLE 1: En raison de travaux concernant le remplacement d'une chambre télécom, la circulation sera alternée par feux tricolores rue du Val entre le 12 et 23 mai 2025 (2 jours sur la période)

ARTICLE 2: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par l'entreprise CONSTRUCTEL.

ARTICLE 3: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers et à l'entreprise CONSTRUCTEL.

Fait à QUÉVERT, le 06/05/2025

Le Maire,

Philippe LANDURÉ

